



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 5 décembre à 18 h 30, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame Danielle Parent, Monsieur Francis Léger, Monsieur Howard Sauvé, Madame Cassandre Lescarbeau, Madame Julie Léveillée, Madame Dawn Charles.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ,c.C-27.1) ;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : Madame Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE À 18 H 30

- 1 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2 Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
3. Affaires diverses
 - 3.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2019
- 4 Période de questions
- 5 Levée de la séance

ADOPTÉE.

2018-12-266



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

3. Affaires diverses

2018-12-267

3.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2019

Considérant la présentation du budget de la Municipalité de Mille-Isles pour l'exercice financier 2019 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 faite par monsieur Michel Boyer, maire ;

Considérant que pour assumer ces dépenses, la municipalité perçoit divers revenus autres que les taxes et compensations pour services municipaux, dont le montant s'élève à 895 819 \$;

Considérant que pour combler la différence entre les dépenses, les revenus et les affectations, il est requis une somme de 2 204 858 \$

Considérant qu'il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget ;

Considérant que la municipalité impose, par le Règlement 2018-09, les taxes et compensations nécessaires pour équilibrer le présent Budget.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2019 au montant de 3 100 676 \$;

D'ADOPTER le programme triennal de dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021.

ADOPTÉE.

4. Période de questions

Les personnes adressent leurs questions au président de la séance.

2018-12-268

5. Levée de la séance

À **19 h 17**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

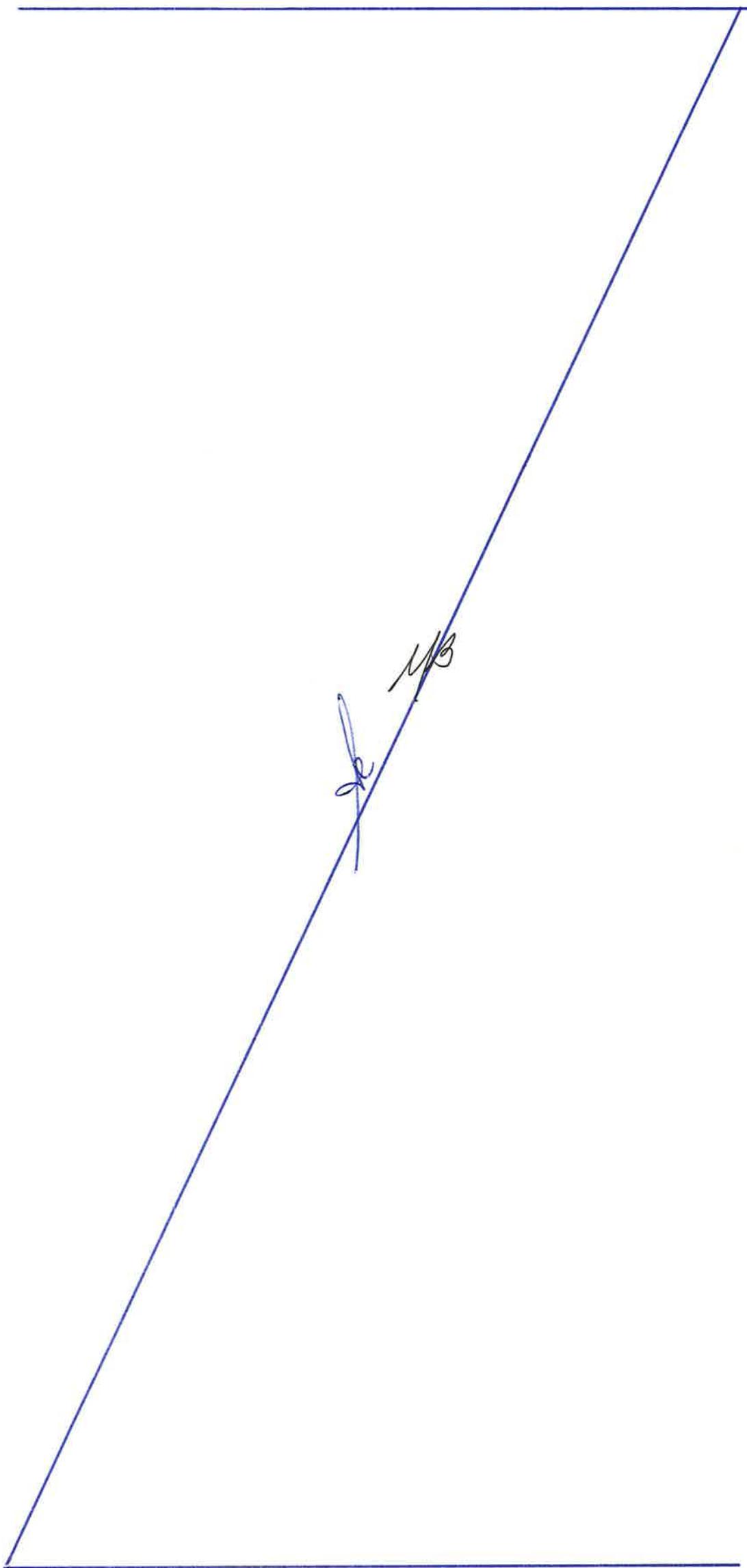
Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée



No de résolution
ou annotation



Faint, illegible text or markings along the right edge of the page.